

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 23 OCTOBRE 2018**

**PRESENTS** : Mmes et MM. BOCQUIER, CHATEIGNER, BROSSEAU, GODREAU, GABORIT, BLUTEAU, GAUVRIT, SACHOT, ROULLEAU, ROBICHON, PRUGNEAUX.

**Absentes excusées** : Mmes BRAUD et CAIGNON

Le compte-rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation.  
Mr Olivier SACHOT a été désigné secrétaire de séance.

---

**1 – CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE ET DU FOYER RURAL** (049-18)

Mr le Maire rappelle au conseil que les études de faisabilité sont terminées pour la restructuration de la mairie et pour le projet de rénovation énergétique et la réhabilitation de différents locaux de la salle polyvalente.

La Société Publique Locale (SPL) qui a fait ces études propose un projet de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage regroupant les deux projets pour un montant de :

- 2.800,00 € HT pour la réalisation du programme
- 0.50 % du montant de l'ensemble de l'opération, pour le choix du maître d'œuvre
- 2 % du montant de l'ensemble de l'opération, durant les études de maîtrise d'œuvre,
- 2 % du montant de l'ensemble de l'opération pour la phase de réalisation et jusqu'à la réception des travaux.

Mr le Maire demande au conseil son avis.

Après en avoir délibéré, le conseil :

1. Donne un avis favorable concernant le lancement du projet de réhabilitation de la mairie et du foyer rural,
2. Autorise, Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour uniquement la réalisation du programme et le choix du maître d'œuvre.

Une réunion avec Mr BARBEDET de la SPL est prévue en mairie le mercredi 31 octobre, à 14 h 30. La commission désignée à cet effet est invitée à y participer.

**2 – REAMENAGEMENT DE LA RUE DES ORNAIES ET DE LA RUE DE LA ROCHE BATIOU** (050-18)

L'adjoint à la voirie Dominique BROSSEAU, informe le conseil, que suite à l'inspection des réseaux de la Rue de la Roche Batiot et de la rue des Ornaies, une nouvelle estimation a été faite par la SAET pour le réaménagement des deux voies.

Le Maire demande l'avis du conseil pour lancer l'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'engager les travaux,
- de lancer l'appel d'offres en procédure adaptée,
- d'autoriser Mr le Maire ou un adjoint à signer le marché à intervenir ainsi que tous documents afférents à l'opération.

### **3 – GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE BALAYAGE DE LA VOIRIE** (051-18)

La Communauté de communes du Pays de Pouzauges et ses communes membres ont des besoins identiques sur des prestations de balayage des voiries, accentués depuis le transfert des zones d'activités économiques vers la Communauté de communes.

Les contrats arrivant à leur terme, une nouvelle consultation doit être lancée pour les prestations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Dans un esprit de rationalisation et afin de permettre à chacune des collectivités d'obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse, tout en garantissant la continuité des prestations, il est proposé au conseil municipal d'adhérer à la procédure de groupement de commandes.

Une convention constitutive de ce groupement de commandes doit être approuvée par l'ensemble des communes signataires. Cette convention prévoit que le coordonnateur du groupement sera la Communauté de communes du Pays de Pouzauges et que la commission d'appel d'offres ad'hoc compétente sera constituée d'un représentant de chaque commune signataire ayant voix délibérative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer au groupement de commandes pour les prestations de balayage des voiries avec la Communauté de communes du Pays de Pouzauges et ses communes membres ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes, et tous documents relatifs aux accords-cadres.
- de désigner Mr Michel BOCQUIER, en qualité de représentant de la commune à la commission d'appel d'offres ad'hoc.

### **4 – LOCATION DU GARAGE COMMUNAL PLACE DU 11 NOVEMBRE** (052-18)

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa dernière réunion, le conseil avait proposé de louer le garage communal, situé Place du 11 novembre, d'une surface de 21 m<sup>2</sup>, pour un loyer mensuel de 50 €.

Le Maire informe les élus que les futurs locataires acceptent ce tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- décide de louer ce garage, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018, pour un loyer mensuel de 50€.
- autorise Mr le Maire ou un adjoint à signer les baux à intervenir.

### **5 – TARIF DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Par délibération du 25 novembre 2014, le conseil a fixé le taux de la taxe d'aménagement à 1%. Avant le 30 novembre de chaque année, les collectivités peuvent prendre des délibérations pour fixer un taux différent ou pour décider d'exonérations facultatives.

Le Maire demande au conseil son avis pour prendre éventuellement une nouvelle délibération.

Après discussion, le conseil maintient le taux de la taxe d'aménagement à 1% ainsi que les exonérations déjà mises en place.

## **6 – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Suite à la demande de la commune, le SYDEV a transmis un avenant N°1 à la convention d'éclairage pour une participation de 3 000 € concernant la dépose des bornes du parking Puertollano, la fourniture, la pose et le raccordement d'un projecteur encastré équipé de 6 Leds devant la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

→ de ne faire déposer que les bornes du parking Puertollano qui sont endommagées,

Pour l'éclairage devant la mairie, il sera demandé à un électricien d'installer un projecteur à détecteur de présence plutôt que de faire réparer les 6 leds actuels.

## **7 – DENOMINATION DE LA RUE DE LA ZONE ARTISANALE** (053-18)

Mr le Maire informe le conseil que pour la mise à jour de la Base Adresse Locale Vendée, la route qui dessert la zone artisanale doit être nommée.

Mr Henri ROBICHON note qu'autrefois, un chemin rural, dans ce secteur, s'appelait « Chemin du Levant ». Le maire propose de désigner la route (appelée jusqu'à ce jour « Déviation ») qui dessert cette zone, par le même nom : « Rue du Levant ».

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Accepte de dénommer la route desservant la zone artisanale « Rue du Levant ».

## **8 – TRAVAUX AU FUTUR ATELIER (EX. GARAGE PIERRICK OUVRARD) POUR LES EMPLOYES COMMUNAUX**

Suite à la réunion de la commission bâtiments, le lundi 8 octobre et en concertation avec les agents, Mr le Maire a présenté au conseil le plan réalisé pour des futurs travaux (bureau, kitchenette, toilettes, douche).

Dans un premier temps, des entreprises de modulaires vont être contactées pour avoir des devis.

## **9 - COMMISSION DE CONTROLE POUR LES ELECTIONS**

A partir du 10 janvier 2019, des commissions de contrôle sont instituées pour examiner les recours administratifs formés par les électeurs préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à leur encontre et de s'assurer de la régularité des listes électorales. Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée d'un conseiller municipal de la commune, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

La commune doit désigner le nom du conseiller municipal et du délégué de l'administration qui siègeront au sein de notre commission.

Après en avoir délibéré, le conseil désigne :

- Mr Henri ROBICHON, conseiller municipal, qui est candidat.

Plusieurs noms de personnes ont été proposés pour être délégué de l'administration. Mme Bénédicte VINCENDEAU, domiciliée 4 rue du Parc, a accepté.

## **10 – SIGNALÉTIQUE DU BOURG** (054-18)

Mr Michel GABORIT a présenté au conseil la signalétique qui pourrait être installée dans le bourg pour permettre aux usagers d'accéder facilement aux services de la commune.

Compte tenu du coût de la signalisation, Mr le Maire propose au conseil d'imputer en section d'investissement ces achats. Cette dépense ne figure pas dans la nomenclature, en section d'investissement, et est d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil :

☛ considérant le caractère de durabilité de toute cette signalétique, décide d'imputer cette dépense en section d'investissement.

## **11 – DECISIONS PRISES PAR DELEGATION**

☛ Accord du devis YP Concept de Chantonay pour l'achat d'une armoire réfrigérée inox 2 portes pour un montant de 2 461.08 € TTC et pour le remplacement du groupe frigorifique pour 2 437.08 € TTC.

☛ Décision N°1/2018 : vente de la cuve à fuel du logement 13 rue de Rochereau, pour la somme de 400 € à Mr Francis GABORIAU.

## **12 - INFORMATIONS DIVERSES**

**Tarifs de la redevance assainissement** : La compétence de l'assainissement collectif devenant communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Maire informe le conseil que le tarif de 1.20 € le m<sup>3</sup> applicable à Monsireigne en 2018, sera maintenu pour le 1<sup>er</sup> semestre 2019.

**Installation d'un portail au cimetière protestant** : Une entrée va être mise en place côté du nouveau parking du cimetière. Le conseil municipal décide de passer commande pour un portail en aluminium qui sera installé, cet hiver, par les employés municipaux.

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** : Mr le Maire a présenté au conseil le plan du futur PLUi avec les différentes zones. Il a indiqué les changements qui sont prévus par rapport à la zone constructible actuelle.

La population est invitée à des réunions publiques :

→ le lundi 5 novembre, à 18 H 30, salle du bocage au Boupère,

→ le jeudi 8 novembre, à 18 H 30, salle Moréa à la Meilleraie-Tillay,

→ le jeudi 15 novembre, à 18 H 30, salle Ferchault de Réaumur, à Réaumur,

**Dossiers de la Médaille de la Famille française** : Peuvent obtenir cette distinction les mères ou pères élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants français dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans, qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de parents dans leurs meilleures conditions morales et matérielles possibles. Si vous êtes intéressées pour obtenir la médaille de la famille :

→ télécharger sur le site de l'UDAF : [www.udaf85.fr](http://www.udaf85.fr) le formulaire dans la rubrique « services et formations/médaille de la famille/candidature/»,

→ le remplir, le signer, joindre les pièces demandées,

→ déposer le dossier complet en mairie avant le 31 décembre 2018.

Le Préfet rend ensuite sa décision au cours de mois de mai.

**Comité de Jumelage Pouzauges/Puertollano** : L'accueil se fera au Foyer rural de Monsireigné, le vendredi 26 octobre, à 19 H. Les élus sont invités à y participer. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité.

**11 Novembre** : Mr le Maire a donné le compte-rendu de la réunion du 16 octobre avec les Anciens Combattants.

Cette année, c'est le 100<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la première guerre mondiale. Un anniversaire à marquer, en particulier au niveau des jeunes. Le dimanche 11 novembre, une cérémonie religieuse aura lieu à 9 h 30. A 10 h 15 : défilé à partir de la mairie. Plusieurs gestes symboliques collectifs sont prévus. Deux jeunes sirénémontains ont reçu une torche allumée au Vendéspace samedi 20 octobre, flamme qui venait de l'Arc de Triomphe, à Paris. Ils rallumeront leur torche, symbolisant ainsi le passage de témoin du Souvenir. Chaque jeune présent recevra un drapeau du centenaire. Un chant « Lettre à un Poilu » (que vous pouvez écouter sur Youtube) sera interprété par les enfants. Un olivier (arbre symbole de la paix) sera planté par les jeunes, place du 11 novembre. Ils sont invités à apporter symboliquement un petit pot de terre de chez eux. Un lâcher de ballons emportant les noms des soldats sirénémontains morts pour la France, aura également lieu en fin de matinée.

Toute la population est invitée à se joindre à ce 100<sup>ème</sup> anniversaire, place de l'église, face au monument aux Morts (inauguré le 8 nov. 1925), héritage de la Première guerre mondiale et lieu emblématique de nos commémorations.

**Demande d'autorisation d'un particulier à poser une pompe à chaleur au-dessus du trottoir** : le conseil a pris connaissance d'une demande d'un particulier par rapport à l'installation d'un module extérieur de pompe à chaleur sur le mur du logement 10 rue du Grand Lay face à l'Eglise. Après délibération, le conseil ne souhaite pas que ce module soit installé sur ce mur qui donne sur le porche de l'église, lieu symbolique qui doit être protégé visuellement. Par contre, le conseil ne s'oppose pas à ce que ce module soit installé sur la façade nord, donnant sur la rue qui descend. Elle serait plus discrète que la façade ouest qui se voit de face en arrivant de St Prouant. Une déclaration préalable sera à déposer par les demandeurs pour instruction par le service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

**Changement d'emplacement des containers situés sur le parking à côté du cimetière** : Face aux incivilités de certaines personnes et compte-tenu des problèmes récurrents sur ce site, le conseil a décidé de changer l'emplacement des différents containers. Le SCOM sera contacté pour venir sur place afin de définir un autre lieu qui pourrait être le parking du terrain de foot. La population sera avertie de la date du changement de site.

**Devis de mobilier pour le foyer rural** : Mr Joël CHATEIGNER a informé le conseil qu'il a demandé un devis pour l'achat de tables, chariot de transport, diable et chaises pour la salle N°1 du foyer rural. Cette dépense sera éventuellement à prévoir au budget 2019.

**Rapports d'activités du SYDEV et de Vendée Eau** : Ils sont consultables en mairie.

### **13 – RAPPORT DE COMMISSION**

**Foyer de Jeunes** : Mme Anne GODREAU a informé le conseil qu'une Assemblée Générale a eu lieu en octobre. La réouverture du foyer a été décidée. Une sortie à l'autre usine de Cholet (complexe sports et loisirs) a eu lieu entre jeunes et adultes référents. Une rencontre avec un chargé de mission de Familles Rurales aura lieu le 31 octobre à 18 H pour mettre un plan d'actions en route.

### **14- REUNIONS**

☞ **Prochaines réunions du conseil** :

- le mardi 13 novembre, à 20 H 30,
- le mardi 18 décembre, à 20 H 30
- le mardi 15 janvier, à 20 H 30

☞ **Vœux de la municipalité** : le vendredi 18 janvier 2019 à 18 H 30.

Vu par le secrétaire de séance : Olivier SACHOT  
Le Maire : Michel BOCQUIER

